

CHALET DE LA PLANCHE

Contrat de location

LOCATAIRE	
Société:	_____
Prénom:	_____ Nom: _____
Adresse:	_____ NPA+Lieu: _____
Tél. privé:	_____ Portable: _____

LOCATION	
Genre de manifestation: _____	
Arrivée le :	_____ à (heure) _____
Départ le :	_____ à (heure) _____

TARIFS					
LOCATION A LA JOURNEE PAR TRANCHES DE 24 HEURES (MAX 4 JOURS)					
	Tarif min	Nbre jour(s)		Total	
CHF	250.00		CHF		
LOCATION A LA SEMAINE*					
* Pour les réservations dépassant 1 semaine, une demande écrite doit être adressée à la Municipalité					
Basse saison					
	Tarif	Nbre sem.*		Total	
CHF	1'000.00		CHF		
Haute saison (15 décembre au 05 janvier + mois de février et août)					
	Tarif	Nbre sem.*		Total	
CHF	1'500.00		CHF		
Total intermédiaire			CHF		
Réduction indigène 10% (habitants inscrits à Rougemont)			CHF		
LOCATION LITERIE (A LA PIECE)					
	Tarif	Designation	Nbre	Prix	Total
CHF	5.00	Couverture		CHF	
CHF	5.00	Draps		CHF	
CHF	2.50	Taie d'oreiller		CHF	
CHF	0.50	Linge de cuisine		CHF	
CHF	1.50	Essuye mains		CHF	
Total intermédiaire			CHF		
Caution			CHF		200.00
TOTAL			CHF		

COORDONNEES BANCAIRES OU POSTALES POUR REMBOURSEMENT DE LA CAUTION	
<input type="checkbox"/>	BV annexé
<input type="checkbox"/>	Compte postal N° CCP: _____
<input type="checkbox"/>	Compte bancaire Nom banque: _____
	IBAN: _____

Capacité du chalet : 36 personnes pour manger et 20 personnes pour dormir

La réservation définitive est prise en compte dès réception du paiement au minimum **20 jours** avant la location.
Le remboursement de la caution interviendra dans les 30 jours qui suivent la location, ceci bien entendu après vérification du Chalet et déduction des frais éventuels (matériel cassé, nettoyage, etc).

En cas d'annulation **moins de 5 jours** avant la réservation, la location sera facturée.

SIGNATURE	
Le locataire :	Pour la Commune :
Lieu et date :	Rougemont, le
Signature :	Signature :

CHALET DE LA PLANCHE Contrat de location

CONDITIONS DE LOCATION (Selon décision municipale du 27 février 2006)

- **Avalanches** : être attentif aux panneaux de signalisation ainsi qu'au document affiché dans le chalet.
- Pour les clés, prière de contacter le concierge au **079 533 16 59**.
- Toutes réclamation concernant la non-conformité des locaux, devra se faire immédiatement lors de la prise du chalet auprès du service technique communal 079/533.16.59
- L'inventaire du chalet figure sur le site communal : www.rougemont.ch
- Dans les dortoirs : Passer l'aspirateur sous les matelas.
- En cas de location de la literie, celle-ci sera rassemblée et mise dans les sacs à disposition. Ceux-ci sont à déposer à la cuisine.
- Dans la cuisine : La cuisinière sera nettoyée. Le frigo sera vidé, dégelé et nettoyé.
- Les sanitaires seront nettoyés, cuvette, lavabo, douche, miroir, etc...
- Tous les sols des locaux utilisés seront uniquement balayés.
- Les alentours du chalet seront laissés propres, été comme hiver.
- La vaisselle devra être lavée et rangée.
- Le lave-vaisselle propre, filtre vide et porte entre-ouverte.
- Velux fermés.
- Fenêtres et volets fermés aux dortoirs, réfectoire, WC, cuisine et chambre.
- Les poubelles, verres, cartons, etc, devront être évacués et déposés à la déchetterie de la Gare à Rougemont.
- La vaisselle cassée doit être signalée au moyen de la feuille d'inventaire. Si plus de 3 pièces sont cassées, elles seront facturées.
- Les animaux ne sont en aucun cas admis dans le dortoir
- Les dispositions du règlement du chalet, affichées au réfectoire, sont à observer en toute circonstance.